



## J'ai traité un type de voyou et excroc

Par **capriana**, le 12/09/2012 à 22:52

Bonjour,

Un type, directeur d'école privée, a harcelé mon copain depuis le début de sa scolarité

Lors de la remise du projet, je l'ai accompagné car (c'est étonnant mais il avait peur d'y aller tout seul), celui ci a recommencé à lui mal parler, j'ai essayé d'intervenir il m'a dit de la fermer car il ne me connaissait pas et ne m'adressait pas la parole

Enfin, quand j'ai vu comment les choses se passaient et comme il refusait de recevoir le projet final sans aucun prétexte je l'ai traité de voyou et escroc

Il a exclu mon copain de l'examen et moi il me menace de porter plainte contre insultes

Est ce que c'est punissable et comment?

merci

Par **trichat**, le 13/09/2012 à 09:00

Bonjour,

Les insultes sont punissables, si l'insulté dépose une plainte, et que le procureur décide d'y donner suite.

Mais votre message est peu explicite sur les relations existant entre votre ami et ce directeur d'école privée.

Quelle est la nature du projet final dont vous parlez? Quel était le diplôme que recherchait votre ami? Car seul l'Etat a le monopole de délivrance des diplômes reconnus.

Cordialement.

Par **capriana**, le **13/09/2012** à **21:39**

Je rectifie un peu. il s'agit de mon fils. c'est comme ca il y en a qui souffrent à cause du harcèlement durant toute une année (perdue entre autres) dans une école privée (un type qui tient une école avec sa sœur, sa femme et autres de sa famille) et financée quand même par nos impôts.

En réalité et en refaisant le dialogue après ses menaces, je lui ai dit "les entreprises ne veulent plus faire affaires avec vous, elles n'aiment pas les voyous ni les escrocs.

Il l'a pris pour lui...je ne lui ai pas dit : tu es un voyou ....je ne sais pas si cela a une importance.

Mais je ne le pense pas moins. Des étudiants ont payé cher en temps et argent pour une formation par ex de traitement de la paie, on la leur a promis de la faire et finalement ZERO.

Il y a plus de détails sordides comme signer des feuilles de présence en blanc pour des cours non tenus, mais je les garde pour plus tard...

donc a propos de l'insulte indirecte? merci deja pour la première réponse

Bien cordialement

Par **trichat**, le **13/09/2012** à **22:13**

Bonjour,

Je comprends mieux votre réaction, qui est sans doute légitime.

Avant de répondre aux insultes indirectes, quelle est le statut de cette école?

S'agit-il d'un établissement privé sous contrat d'association. Auquel cas, effectivement financé par des fonds publics (rémunération des enseignants, forfait d'externat).

Si oui, vous pouvez informer le recteur de l'académie pour ces pratiques douteuses. Il peut déclencher une enquête administrative.

Si non, l'indépendance de ce type d'établissements les met à l'abri, bien qu'ils perçoivent des

aides financières pour les formations en alternance, par exemple.

Quant aux remarques "insultantes" concernant une catégorie d'établissements, je pense que vous ne courez pas beaucoup de risques de poursuite.

Je partage volontiers votre appréciation car ce sont très souvent des établissements d'enseignement et de formation "bidons", mais qui prospèrent en profitant de situations où les "apprenants" sont désorientés par le système scolaire en grandes difficultés.

Cordialement.

Par **capriana**, le **14/09/2012 à 21:02**

Merci encore

Il s'agit d'une école privée (un centre de formation) financée par les entreprises (contrats qualif) et je pense l'opca mais je n'en suis pas sûre

Elle n'a rien à avoir avec le rectorat. Le souci est qu'étant bidon (j'adopte bien cette expression) car les promesses du début de l'année n'ont pas été tenues par manque de formateurs dans le domaine de la paie par ex. je pense, que ce genre d'écoles ne devraient pas exister. Elles nuisent plus qu'autre chose.

Le directeur, un colérique et impertinent sans pareil, défie les étudiants en leur parlant comme à des chiens

Un dernier ex : il prend la personne la plus âgée de la classe et lui demande de rapporter ce que disent les étudiants (parano en plus).

Suite à de telles "rapports"(cette personne a accepté de le faire juste au début, après elle s'est rendu compte que le mec n'avait pas toutes ses facultés mentales), il venait hurler sur toute la classe : vous n'êtes qu'une bande de faux q!

Enfin je crois que je n'ai plus la crainte qu'il porte plainte car tout en vous racontant, je me rends compte que nous avons, nous, de quoi porter plainte contre lui et cette école.

J'ai aussi très envie de transmettre aux futurs étudiants de fuir cette école comme la peste car ils n'auront pas de niveau plus élevé à la sortie qu'à l'entrée et qu'en plus ils seront humiliés et déshumanisés par ce type, mais ...comment faire? poursuite en diffamation ou autre noms de lois existent et c'est bien dommage dans certains cas

Merci pour tout

Bien cordialement